



Heritage enfant non reconnu par le père décédé

Par Visiteur

Bonjour,

Mon pere est décédé le 22 novembre dernier. Il a été incinéré.

Je suis un enfant non reconnu par mon pere. Je porte le nom de ma mère.

En effet, ma mere n'a pas voulu que mon pere me reconnaisse à la naissance car elle voulait un enfant pour elle toute seule. Toutefois mon pere m'a toujours considéré comme sa fille et au sein du village tout le monde peut l'attester.

J'ai un demi frère (fils naturel) qui me dit que mon pere n'a pas fait de testament. Il hérite donc de tout.

Quels sont mes droits en matière d'héritage?

Merci de votre réponse.

Par Visiteur

Bonjour madame,

Malheureusement, dans la mesure où aucune filiation légale n'a été établie à l'égard de votre "père", vous ne bénéficiez pas de l'héritage de ce dernier.

Bien cordialement.